Compte-rendu du CE Siège

19 & 20 septembre 2018

la cgt
france•tv
Siège
•1•2•3•4•5•Ô
franceinfo:

Vos élus CGT

Ablavi Olga Amouzon Amemaka, Claude Belestin, Rafaèle Bourgier, Michèle Cahin, Marc Chauvelot, Sonia Deputier, Caroline Gindre, Philippe Goldmann, Claude Gueneau, Michela Law, Boris Muffolini, Christophe Vignal, Ghislaine Vingot

Représentant syndical :

Gérard TUSCHER

Les 19 et 20 septembre c'était ***la dernière séance*** pour les élu-e-s du CE du Siège.

Les élections pour choisir vos futur-e-s représentant-e-s du personnel auront lieu du 28 septembre au 4 octobre par vote électronique.

Après tout change. Le CSE, Comité Social et Économique, remplacera le CE dans deux établissements distincts, celui du Siège et celui de Malakoff.

La CGT appelle les salarié-e-s à participer massivement à ces élections professionnelles. Ils auront une semaine pour voter.

Compte tenu des attaques virulentes du gouvernement et de l'attitude de la direction, compte tenu du travail de ses élu-e-s au service des sala-rié-e-s, de leur disponibilité, de leur constance et de leur assiduité, le clic sur la liste CGT sera le meilleur rempart pour défendre vos em-plois et vos conditions de travail.

CE EXTRAORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2018

Licenciement pour motif personnel, merci Macron !

Ce CE extraordinaire portait sur le licenciement d'un salarié élu au CE Siège et au CCE

Depuis la promulgation des Ordonnances Macron, la direction de FTV use et abuse des licenciements pour « motif personnel ».

C'est un terme juridique qui n'a rien à voir avec le souhait d'un salarié bien au contraire.

Ce motif permet juste de licencier d'un claquement de doigt un salarié qui n'a commis aucune faute, mais dont direction a décidé de se passer.

Hélène Risacher, directrice adjointe des magazines, en a fait les frais au mois de juin.

Cette fois-ci, c'est au tour un élu du CE d'être menacé de licenciement « pour motif personnel » et « insuffisance professionnelle » après 23 ans de travail. Pas de faute, son seul crime : son service a été supprimé, mais la direction n'a pas réussi à lui retrouver un poste de travail.

Élu au CE, ce salarié a pu se défendre en raison de son mandat, ce qui n'est pas le cas des autres salariés qui ne peuvent même pas demander un conseil de discipline pour un exposé contradictoire des griefs, puisque motif n'est pas une faute... La direction peut tranquillement licencier, sans motif, tout salarié quel que soit son âge, son ancienneté, ses responsabilités.

Les 18 élu-e-s présent-e-s ont voté à l'unanimité contre le licenciement de leur collègue

CE ORDINAIRE DU 19 & 20 SEPTEMBRE 2018

Dégradation du climat social : suites

Suite au CE du 6 septembre sur la dégradation du climat social, les élu-e-s CGT ont renouvelé leurs exigences.

A FTV et en particulier dans les rédactions nationales, nous avons un sérieux problème de « qualité de vie au travail ».

Cela dépasse largement le stade des incivilités. C'est le management pyramidal et autoritaire qui est en cause, les placardisations, la taylorisation, la perte de sens du travail. La souffrance morale et professionnelle est présente chez beaucoup de salariés.

La réorganisation du secteur édition est une catastrophe.

Les nouveaux chefs d'édition ne se sentent pas acceptés.

Les chargés d'édition travaillent dans un local inadapté.

Les changements de planning ont pour conséquence un allongement des coupures repas et des amplitudes de travail, des baisses de revenus.

Certaines relations de travail sont devenues exécrables.

Compte tenu de la gravité de la situation la CGT a appelé une nouvelle fois à une prise de conscience au plus haut niveau.

La qualité de vie au travail (QVT) ne doit pas rester un élément de communication. Or, à ce jour, en dépit de l'Accord QVT en vigueur, nous n'avons pas perçu de la part de la direction des rédactions une volonté de changer ses méthodes.

Comment peut-elle s'exonérer de respecter les engagements de la direction générale ?

Point 2 – Information/Consultation sur le projet de changement d'organisation du temps de travail au sein de l'établissement FTR (Vaise)

Après avoir montré les nombreuses failles de ce projet, la CGT a demandé à la direction de s'inscrire dans les dispositifs prévus dans l'Accord QVT « **Développer la qualité de vie au travail et la qualité du travail au quotidien, enjeu économique et social de France Télévisions** » de façon à évaluer et anticiper les im-

pacts humains, d'impliquer le plus en amont possible les salarié-e-s du périmètre concerné, d'intégrer davantage la dimension humaine et d'éviter une augmentation des risques psychosociaux.

Sans même prendre le temps d'y réfléchir, la direction a refusé ces propositions ce qui montre bien son intention de passer en force, niant ainsi les accords d'entreprise.

A l'unanimité les élu-e-s ont donc rendu un avis négatif en s'appuyant sur l'avis du CHS-CT lui-même négatif.

La CGT demande à la direction de respecter ses engagements et de ne pas poursuivre ce projet sans qu'il permette à chacun de trouver l'épanouissement physique, psychique et intellectuel et de trouver sa juste place au travail.

Point 3 – Information/Consultation sur le projet de modification de l'organisation de la Direction Générale Déléguée à l'Antenne et aux Programmes (DGDAP)

« ***L'organisation en chaînes ne répond plus à nos besoins et à nos missions*** » affirme Takis Candillis (directeur général délégué à l'antenne et aux programmes).

Désormais, les programmes deviennent l'élément central, porteur de l'identité du groupe, et les antennes, linéaires ou digitales, viennent ensuite.

La direction a donc décidé d'engager une importante réorganisation.

Le mouvement est général. Tous les grands groupes services publics européens (BBC, RTBF, SVT) sont en train de repenser leur organisation dans ce sens. Les pays nordiques, premiers impactés par Netflix, ont ouvert la marche.

La DGDAP serait organisée autour de quatre axes :

- Les contenus, gérés par genre, de façon transverse. Fiction, documentaires, magazines, divertissement, développement culturel et spectacle vivant, jeunesse et éducation, sports.
- Les antennes nationales, linéaires ou digitales (France.tv et Slash)
- Les réseaux régionaux, France 3 et ultramarin, conservent leur organisation actuelle. France Ô reste rattaché au réseau Outre-mer.
- Les supports transverses, étude et marketing programmes, les services numériques, la communication.

Des ateliers et groupes de travail sont mis en place autour des chefs de projets, les « sponsors », chargés de préparer le fonctionnement de chacune des entités.

Un grand séminaire a réuni l'ensemble des acteurs le 17 octobre.

Pour la CGT, si la fragmentation de l'offre et la montée en puissance des GAFAN est une réalité incontournable à prendre en compte pour notre service public, il n'en demeure pas moins que l'entreprise va connaître sa 5ème réorganisation en moins de 10 ans.

La CGT estime qu'un investissement massif de FTV dans le numérique est une nécessité mais pas au détriment de l'offre linéaire qui permet à une grande partie de nos publics de recevoir des programmes de qualité.

De plus cette réorganisation coïncide avec les annonces du gouvernement sur des amputations budgétaires sans précédent (près de 400 M€ d'ici 2022) ce qui fait craindre qu'elle vise avant tout à contribuer aux économies.

Point 4 – Point d'information sur la mise en œuvre et le déploiement du schéma de développement des activités des moyens internes de fabrication

Le comblement des postes lié à la réorganisation est en cours. Les organigrammes sont mis à jour au fur et à mesure. Les 11 groupes de travail qui se réunissent depuis juin dernier émettent un grand nombre de préconisations. Deux rapporteurs par groupe permettent un retour plus paritaire.

Point 5, 6 et 7 – Information/Consultation sur le bilan du plan de formation 2017 ; Information/Consultation sur le bilan de formation 2018 au 30 juin 2018 ; Information/Consultation sur les orientations générales pour une politique formation pluriannuelle (2019-2020) – Note de cadrage en vue du plan de formation 2019

Les trois points ont été traités simultanément. Dans un contexte très mouvant, tant en interne qu'en externe (la loi du 1er août 2018), la formation professionnelle s'efforce d'assumer ses missions. Les équipes ont déployé beaucoup de travail et d'énergie pour assurer la réalisation du plan initial.

La réforme de la commande publique et l'obligation de mise en concurrence des organismes de formation a entrainé un retard en début d'année en 2017 et 2018 mais ce retard a été compensé en cours d'année.

Le budget 2017 a été réalisé à 107% grâce au « droit de tirage » sur les fonds mutualisés et malgré une révision budgétaire sur l'ensemble de l'entreprise. Un résultat facilité par le fait que les gros projets de 2014 à 2016 (MAM, CDE) sont achevés.

Les dépenses d'achat pédagogiques (+ 6,4%) et le nombre d'heures de formation (+ 8,5%) sont en hausse en 2017 mais le nombre de stagiaires formés est en baisse (- 6%).

Les élu-e-s notent un rééquilibrage des actions individuelles par rapport aux actions collectives ou transverses, mais relèvent le faible écho du Passeport Digital et du E-learning auprès des salarié-e-s.

Comment garantir l'accès à la formation pour tous, notamment les populations « sensibles », les femmes, les personnes en situation de handicap et les détenteurs de mandats sociaux ?

Les élu-e-s déplorent les problèmes de planification dus aux non remplacements des absences. La direction répond qu'elle y pallie en modifiant les dates des formations.

Pour ce qui concerne les grandes orientations 2019-2021, les élu-e-s ont relayé la forte inquiétude liée à la fermeture de France Ô. La direction répond qu'il n'y a pas encore d'enveloppe budgétaire et qu'elle en est au recueil des besoins. Malakoff aura son propre périmètre budgétaire défini en fonction de différents critères (effectif, projet, coût).

Point 8 – Point d'information sur France Ô

Pour Walles Kotra, directeur du Pôle Outre-mer, la décision de l'actionnaire d'arrêter France Ô sur la TNT n'était pas le choix de FTV.

Cette décision a déstabilisé

le Pôle Outre-mer. La direction veut se donner le temps d'en mesurer les conséquences. M.Kotra retient quatre axes de réflexion :

- L'information. Il souhaite continuer le travail avec les stations d'Outre-mer et améliorer la présence sur France Info.
- Le numérique. La disparition de France Ô sur la TNT oblige à développer une stratégie numérique. On va commencer avec la Route du rhum et le référendum en Nouvelle Calédonie
- La présence des Outre-mer sur les chaînes nationales, France 2, France 3, France 5. Une unité transverse est créée pour améliorer la visibilité des Outre-mer.
- L'écoute des équipes totalement déstabilisées par l'annonce de l'arrêt de France Ô. La direction s'engage à recevoir chaque salarié afin de les accompagner, envisager les besoins en formation, etc.

La CGT insiste sur le devenir des non permanents.

France Ô et France 4 devraient s'arrêter en même temps, peut-être fin 2019.

Cela fait l'objet d'analyse tenant compte d'un grand nombre de paramètres comme les contrats, la gestion des droits, les achats, les stocks.

Une estimation économique est en cours.

Sur la présence des Outre-mer sur nos antennes, la direction affirme que, grâce à la réorganisation de M. Candillis, elle sera plus facile à réaliser avec des unités de programme qu'avec des chaînes.

La CGT demande à voir…

Point 9 – Information relative à l'arrêt de l'émission « Thé ou Café » sur France 2

Selon Caroline Got (directrice de la stratégie et des programmes), la décision d'arrêter Thé ou café est avant tout économique et participe du redéploiement des moyens du linéaire vers le numérique dans un cadre budgétaire contraint.

L'émission, déjà réduite à 2 émissions hebdomadaires en septembre 2017, sera supprimée de la grille fin 2018.

Elle fait travailler 10 salarié-e-s permanents.

Des entretiens sont menés depuis juin dernier afin de réaffecter chaque collaborateur dans un autre service d'ici la fin de l'année.

5 journalistes seront affectés au sein de la direction de l'information, les adjointes au producteur artistique seront affectées à la direction de production et d'autres seront repositionnés sur des émissions à France 2.

Point 10 – Transfert des biens, droits et obligations, créances et dettes du comité d'établissement du Siège au CSE Siège dans le cadre de l'article 9, VI de l'ordonnance n° 2017-1386

A l'issue du second tour des élections professionnelles, le CE du Siège disparaitra et sera remplacé par 2 CSE (Comité Social et Économique), celui du Siège et celui de Malakoff.

Le patrimoine de l'actuel CE devra donc être transféré aux deux nouvelles entités.

Il faudra organiser la transition tout en assurant la continuité des Activités Sociales et culturelles (ASC) :

- loisirs,
- séjours vacances,

- activités sportives,
- billetterie,
- restauration collective

au profit de l'ensemble des salariés, y compris ceux de Malakoff.

Le CE a acté la tenue d'une instance hybride réunissant, à l'issue des élections, les élu-e-s des nouveaux CSE ainsi que ceux de l'actuel CE Siège afin de décider de la dévolution des biens.

Point 11 – Information sur le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu

En préfiguration du prélèvement à la source effectif au 1er janvier 2019, les fiches de paye des mois de novembre et décembre 2018 feront apparaître 3 nouvelles lignes, sans impact sur le net à payer :

- Le net fiscal avant impôt,
- Le montant du prélèvement,
- Le net après impôt.

Toutes les personnes rémunérées par FTV sont concernées par le prélèvement à la source.

Une attention particulière sera apportée aux non permanents.

Trois taux de prélèvement sont prévus :

- Le taux personnalisé, communiqué à la fin de la déclaration en ligne,
- Le taux individualisé, pour les conjoints des couples soumis à déclaration commune,
- Le taux neutre, quand l'administration fiscale n'a pas communiqué de taux

Ce taux est envoyé par l'administration fiscale et valable deux mois. Les événements de la vie (mariage, naissance) doivent être signalés aux impôts qui ont 3 mois pour recalculer le taux d'imposition.

La déclaration d'impôts restera obligatoire à la date habituelle en raison des spécificités de chacun : cotisations syndicales, gardes d'enfants, dons aux associations.

La direction a mis en ligne une Foire aux Questions (FAQ) dédiée au prélèvement à la source.

Paris, Malakoff, Issy-les-Moulineaux, Vaise, le lundi 24 septembre 2018

CGT France télévisions Siège
Bureau A210
7 Esplanade Henri de France
75907 Paris cedex 15
cgt.siege@francetv.fr
01.56.22.47.04

Prochain compte rendu lors de la constitution du CSE

Vos élu-e-s CGT, qui n'ont jamais cessé de vous informer à l'issue de chaque séance de CE, se tiennent à votre disposition.